



« 50 ans d'engagement au service des populations sahéniennes et ouest-africaines »

## Centre Régional AGRHYMET

### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement d'un cabinet pour la mise en place d'une plateforme régionale de dialogue sur l'engagement public privé au profit de AGRHYMET CCR-AOS

**Pays** : Niger/CILSS

**Nom du projet** : Programme de Résilience du Système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP)

**N° Crédit** : Banque Mondiale (don IDA 920) et Néerlandais (TF0B8255)

**Reference STEP** : BF-CILSS-BF-448955-CS-CQS

#### AMI n°014/DG-CRA/UPM/FSRP du 1<sup>er</sup> octobre 2024

1. Le Centre Régional AGRHYMET, Institution spécialisée du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), a obtenu des fonds (dons) de la Banque Mondiale sous financement IDA (D920) et Néerlandais (TF0B8255) pour la mise en œuvre de la Composante 1 du Programme de Résilience du Système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP). Conformément aux procédures de la Banque Mondiale, AGRHYMET CCR-AOS se propose d'utiliser une partie de ces financements pour le **recrutement d'un cabinet pour la mise en place d'une plateforme régionale de dialogue sur l'engagement public privé au profit de AGRHYMET CCR-AOS.**
2. L'objectif de ce recrutement est de développer une plateforme régionale de dialogue sur l'engagement public privé dans le domaine des services Agromet (Agro-météo) et Hydromet (hydro-météo) au niveau régional, en collaboration avec les pays du programme FSRP. De façon spécifique, il s'agit de :
  - Identifier et répertorier les partenaires privés et universitaires existants ou potentiellement mobilisables au niveau régional et global, notamment dans le domaine des services Agromet et Hydromet,
  - Identifier et répertorier les principaux acteurs à associer, en matière d'EPP, en particulier dans le domaine des services Agromet et hydromet, en relation avec les composantes nationales FSRP ;
  - Organiser une rencontre régionale des acteurs pour la mise en place de la plateforme de concertation sur l'EPP ;
  - Approfondir l'analyse des initiatives existantes en matière d'EPP et évaluer leur potentiel d'application dans la région et les pays du FSRP ;
  - Proposer un mécanisme de coordination régionale permettant de renforcer la synergie et la subsidiarité entre les acteurs nationaux et régionaux en matière d'EPP ;
  - Concevoir un portail web pour la capitalisation des offres du secteur privé et servant de plateforme numérique d'échanges entre les acteurs qui pourrait être intégré dans le site web existant d'AGRHYMET CCR-AOS ;
  - Proposer les modalités d'opérationnalisation de la plateforme d'échange sur le l'EPP ;

- Prospector et identifier de nouveaux partenaires potentiellement engagés pour une collaboration avec le secteur privé ;
  - Contribuer à l'intégration de la stratégie novatrice d'EPP sur les services Agromet et Hydromet, dans le modèle économique d'AGRHYMET CCR-AOS.
3. Le Centre Régional AGRHYMET du CILSS invite les consultants (cabinets) intéressés à fournir les informations relatives aux **références similaires en matière de développement de plateformes de dialogue sur l'engagement public privé dans le domaine des services Agromet (Agro-météo) et Hydromet (hydro-météo) ou toutes autres références jugées acceptables au regard des attentes de la mission.**
  4. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de « **Sélection Fondée sur la Qualification des Consultants : SQC** » en accord avec le Règlement de la passation des Marchés de la Banque mondiale à l'intention des emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), daté de juillet 2016 (révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et juillet 2023), affiché sur le site Web : [worldbank.org/html/opr/consult](http://worldbank.org/html/opr/consult).

L'appréciation portera essentiellement sur les références similaires dûment justifiées par la copie **des contrats ou marchés similaires (pages de garde et de signature) ainsi que leurs attestations de bonne fin ou de satisfaction** des missions sous peine de nullité. Toutefois, les PV ou rapport de validation des missions similaires seront prises en compte à condition que les pages de garde et de signature des contrats y relatifs soient dûment justifiées.

A l'issue de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt, une liste restreinte sera établie et le cabinet ou le bureau ayant les qualifications et les références les plus adéquates pour cette mission sera retenu pour la suite du processus de sélection jusqu'aux négociations du contrat.

5. Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leur capacité en se limitant toutefois à des groupements de trois (03) membres au plus. La durée prévue pour la mission est de 6 mois.
6. Le présent avis à manifestation d'intérêt est soumis aux dispositions du règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)», Edition 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et juillet 2023. Aussi, il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et juillet 2023, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires en envoyant leurs correspondances aux adresses citées au point 8.
8. Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française et portant en objet « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet pour la mise en place d'une plateforme régionale de dialogue sur l'engagement public privé au profit de AGRHYMET CCR-AOS** » doit être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêt et des pièces justificatives citées au point 4, devront parvenir à AGRHYMET CCR-AOS par voie électronique à [administration.agrhymet@cilss.int](mailto:administration.agrhymet@cilss.int) avec copie à [passationmarches.agrhymet@cilss.int](mailto:passationmarches.agrhymet@cilss.int), **au plus tard le 22-08-2024 à 17 heures TU.**

Le Directeur Général/pi



Henri SONGOTI